

DEC141559DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Luc Beuzit, chargé de mission à l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC133398INSU du 17 janvier 2014 portant nomination de M. Jean-Luc Beuzit aux fonctions de chargé de mission à l'INSU ;

Vu le projet de bail emphytéotique conclu entre la commune Le Devoluy et le CNRS portant sur différentes parcelles sises sur la commune Le Devoluy ;

Vu le projet de bail emphytéotique conclu entre M. Guy Serres, M. Roger Serres et le CNRS portant sur une parcelle sise sur la commune Le Devoluy ;

Vu le projet de contrat de sous-location conclu entre l'Institut de radioastronomie millimétrique (IRAM) et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Jean-Luc Beuzit, chargé de mission à l'INSU, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le bail emphytéotique conclu entre la commune Le Devoluy et le CNRS, le bail emphytéotique conclu entre M. Guy Serres, M. Roger Serres et le CNRS, et le contrat de sous-location conclu entre l'IRAM et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 juin 2014

Alain Fuchs